



Centre de gestion  
de Seine-et-Marne  
Fonction Publique Territoriale

N° RH-A-2026-047

**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE D'APTITUDE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE  
DU CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS TERRITORIAUX  
(1° et 2° de l'article 5 du décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié)**

.....

**ANNÉE 2026**

La Présidente du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;

**VU :**

- le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L327-7, L327-3, L411-8, L451-9, L452-24, L452-35, L513-20, L523-1, L523-3 à L523-6 ;
- le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion ;
- le décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La liste d'aptitude par voie de promotion interne du cadre d'emplois des attachés territoriaux fixée comme suit :

**Validité de la liste d'aptitude : 2 ans**

**Date d'effet : 1<sup>er</sup> mai 2026**

<b>NOM -PRÉNOM</b>
ACCAULT Sabrina
ALVES DE OLIVEIRA Cécile
BARDOT Frédéric
BAUDRIT Marie-Hélène

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20260414-RH-A-2026-047-AR  
Date de réception préfecture : 17/04/2026

CANNENPASSE-RIFFARD Jean-Daniel
CHEHBOUNE Isabelle
CHRÉTIEN Nathalie
DENION Véronique
DURBECQ Catherine
FOUCHY Laurent
GAUTHIER Sandra
GRANDIN Fabrice
GUY Ornella
LE CHAPELAIN Magali
MASSIAS Florence
MERLETTE-ROUZE Séverine
NEPVEU DE VILLEMARCEAU Sandrine
SANCHEZ Karine
SOULAS Stéphanie
VIGIER Jennie
WIATROWSKI Valérie

**Article 2 :** Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de deux ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera publiée et transmise aux collectivités et établissements publics affiliés au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et à M. le Préfet du Département.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission au contrôle de légalité.

Fait à LIEUSAIN, le 14 avril 2026  
La Présidente du Centre départemental de gestion,  
Maire d'Arville,

  
Anne THIBAUT  
Officier de l'ordre national du Mérite



Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20260414-RH-A-2026-047-AR  
Date de réception préfecture : 17/04/2026